

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations municipales</p> <p>Séance du mardi 6 mars 2018</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 27 février 2018, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 6 mars 2018 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Patrick Falcoz, Maire-Adjoint.</p>	<p>074217400860-20180306-D12018_03_08_07-DE</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 08</p> <p>Votants : 09</p> <p>Délibération n°D_2018_03_06_07 <i>Monsieur Alain Chamosset ne participe ni au débat ni au vote</i></p>	<p>Etaient présents : M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : M. Aurélien Chainé à Mme Raphaëlle Cons Absente excusée : Mme Maryline Derouet Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Nathalie Venancio est désignée pour remplir cette fonction.</p>	

Objet : Vente pour l'euro symbolique de l'emprise de la voie Sous perron qui permettra de desservir les Pelirins et la suppression de tous les accès sur la 1508

Vu l'avis n°2016-08GV0575 du service des Domaines en date du 28 avril 2016,

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

Monsieur Patrick Falcoz, Maire-Adjoint, indique à l'assemblée que, suite aux préconisations du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, Madame Ludivine Chamosset représentant la SCI Le Domaine des Tuileries, titulaire du permis de construire n°07408614X0003 pour la réhabilitation d'un hangar en cinq logements, s'est engagée à vendre à la commune, pour l'euro symbolique, le chemin aménagé sur les parcelles cadastrées section A :



- n°3135, 3136, 3131 et 3130p d'une contenance de 498m², situées en zone Aub dans le PLU annulé le 31 janvier 2013, évaluées par France Domaine à 60.00 € le m² soit 29 880.00 €,
- n°3104p, 3102p, 3103p et 3098 d'une contenance de 715m², situées en zone N dans le PLU annulé le 31 janvier 2013, évaluées par France Domaine à 0.50 € le m² soit 357.50 €, pour un total de 1 213m² soit 30 237.50 €.

Il termine en rappelant que les frais de géomètre et de notaire resteraient à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- approuve la vente telle qu'énoncée ci-dessus pour l'euro symbolique de cette voie estimée par France Domaine à 30 237.50 €,
- dit que les frais de géomètre et de notaire restent à la charge de la commune,
- autorise M. le Maire-Adjoint à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 8 mars 2018</p> <p>Et de la publication le 9 mars 2018</p> 	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 8 mars 2018</p> <p>Le Maire-Adjoint,</p> <p>Patrick FALCOZ</p> 
--	--